

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de: Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS					ARRIVÉES A				CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée).
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —	9 50 —

Train de foire: Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 30 Décembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 décembre.

Les douzièmes provisoires

M. Roche, au nom de la commission du budget, dépose un rapport sur le projet déposé hier par le gouvernement et tendant à ouvrir audit gouvernement un crédit de 1 milliard et quelque 33 millions.

M. Roche lit son rapport qui conclut, cela va sans dire, à l'adoption du projet de loi. Quelque tapage se produit.

L'urgence est déclarée, et le président dit que le ministre des finances ne pourra se rendre au Palais Bourbon qu'à quatre heures.

La discussion est renvoyée à lundi.

SÉNAT

Séance du 26 décembre. (matin).

Le budget de 1885.

Reprise de la discussion du budget des recettes. Sur l'article 9, disposant que les impôts établis par les articles 3 et 4 de la loi de 1880 seront payés par toutes les congrégations, les communautés et les associations religieuses. M. Balbie constate que la loi méconnaît les principes établis en matière d'enregistrement. Il s'étonne même qu'un pays qui établit un droit sur les spectacles en faveur des pauvres, veuille aujourd'hui prélever des impôts sur les pauvres. (Très bien ! à droite).

Il déclare que la loi nouvelle, taxant les uns d'après le revenu, les autres d'après le capital, est souverainement injuste et contraire au principe d'égalité des citoyens devant l'impôt.

M. Dauphin répond que c'est, au contraire, pour rétablir l'égalité, que ces nouvelles dispositions ont été introduites dans la loi des finances.

M. Balbie répète que la loi est injuste et emploie des moyens vexatoires, sous prétexte de rechercher le revenu réel des sociétés.

M. Buffet s'attache à démontrer que l'impôt frappera surtout les pauvres.

M. Tirard répond que les congrégations n'ont pas le monopole de la charité: les maisons laïques exercent aussi la charité avec moins d'ostentation

et elles paient l'impôt légal.

Le premier paragraphe de l'article 9, établissant l'impôt pour les congrégations, est adopté par 167 voix, contre 102.

Séance du 27 décembre (soir).

M. Bérenger défend les sociétés de toute nature que la loi va atteindre. Les sociétés de secours mutuels, les sociétés coopératives, les sociétés littéraires, de charité, etc., chez lesquelles l'impôt diminuera la qualité des services rendus.

Le rapporteur s'oppose à la division demandée par M. Bérenger pour que la loi ne soit pas une loi d'exception ne frappant que les communautés religieuses.

Après un scrutin, les deux premiers paragraphes de l'article 9 sont adoptés.

M. Clément propose un paragraphe additionnel au deuxième paragraphe et ainsi conçu: « La disposition qui précède n'est pas applicable aux établissements consacrés aux malades, aux infirmes, aux enfants et vieillards, aux indigents. »

M. Boulanger, directeur de l'enregistrement, fournit quelques explications au sujet de la perception de l'impôt chez les congrégations religieuses.

Selon lui, toutes les congrégations, y compris les Petites Sœurs des pauvres, peuvent très bien payer cet impôt, et il serait regrettable, après avoir fermé la porte aux fraudes, d'en rouvrir une nouvelle. Il conclut en demandant au Sénat de faire rentrer les congrégations dans le droit commun et en repoussant l'amendement Clément.

L'amendement Clément est repoussé et le dernier paragraphe de l'article 9 est adopté.

Les articles 10, 11 et 12 sont adoptés sans débat.

L'article 13, qui établit que la perception des divers droits, produits et revenus énoncés dans l'état B, annexé à la présente loi, continuera à être faite pour 1885 au profit de l'Etat, est combattu par M. Léon Say. C'est une innovation qui lui paraît inutile. Il suffirait de voter les recettes pour trois mois. Seulement, l'orateur demande le renvoi à la commission, pour que celle-ci puisse examiner la mesure qu'il prépare.

Après quelques mots de M. Tirard, qui s'oppose au renvoi à la commission, la proposition de M. Léon Say, mise aux voix, est repoussée.

L'article 13 est adopté, ainsi que tous les autres articles du projet.

L'ensemble est voté par 174 voix contre 24. Le Sénat s'ajourne à lundi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 décembre.

Au début de la séance de la Chambre des députés, M. Delafosse a déposé une demande d'interpellation sur les affaires d'Egypte dont la discussion a été renvoyée à la rentrée.

La Chambre a commencé ensuite la discussion du projet portant ouverture de crédits provisoires pour le premier trimestre de 1885.

Le projet a été combattu par M. Raoul Duval, Raspail, Clémenceau et défendu par M. Tirard. L'ensemble du projet et adopté par 351 voix, contre 107.

SÉNAT

Séance du 29 décembre.

Au Sénat M. de Saint-Vallier a demandé à M. Méline de compléter sur un point particulier les déclarations qu'il avait faites devant la Chambre au sujet de la Crise agricole.

M. le ministre de l'agriculture a déclaré que le gouvernement n'a pas renoncé à son projet sur le relèvement des droits sur les bestiaux qui est pour lui le corollaire du relèvement sur les céréales et qu'à la rentrée il demanderait la mise à l'ordre du jour des propositions qui intéressent l'agriculture.

Informations

Tremblement de terre, 200 victimes.

— Une grande tempête de neige suivie de tremblement de terre a eu lieu en Castille. Le tremblement de terre s'est répété à Jaen. La secousse a été plus faible à Benagaza, Alfarnaizo et Nerja, dans la province de Malaga.

Les dommages sont considérables. L'Alabama, à Grenade, n'a pas été endommagé par le tremblement de terre.

Le nombre de victimes, dans différentes petites villes de l'Andalousie s'élève à environ 200.

Les chrétiens au Tonkin. — Les

du bout pointu de sa bottine, pareille à la pantoufle de Cendrillon.

Franck ouvrit nonchalamment ses beaux yeux bleus et, machinalement, souleva son chapeau.

Ce geste dévoila sa lassitude, sa figure jeune encore paraissait toute vieillie par le sommeil. Olga ne perdit pas de temps à se moquer.

— Enfin ! dit-elle avec une moue enfantine et charmante. Enfin ! répéta-t-elle, ne sachant comment elle devait exprimer les sentiments que la conduite de son cousin lui inspirait. Savez-vous que la Belle au Bois Dormant n'aurait jamais osé reposer aussi longtemps ? Voilà deux heures que je vous appelle... Agir ainsi ? Oh ! mon cousin, c'est affreux de votre part.

Franck, qui ne se rappelait pas avoir rien fait de blâmable depuis l'heure tardive de son lever, sollicita une explication.

— Agir, comment ?... Parle, ô la plus belle des fées et des cousines, qu'a donc fait ton Franck, le plus docile de tes esclaves, pour provoquer ainsi ton mécontentement ? Il n'y a pas grand mal, je pense, à faire ainsi la sieste sur l'herbe par une torride après-midi ?

Ces derniers mots furent entrecoupés d'un bâillement prolongé.

Olga se tenait devant son cousin, droite, blanche; une moue adorable changeait à peine l'expression charmante de son charmant visage.

— Vous devez mal agir en rentrant à la maison toutes les nuits à trois heures du matin; si vous rentriez plus tôt, vous ne passeriez pas ainsi toutes vos après-midi à dormir sur l'herbe.

Franck, cette fois, s'éveilla complètement et regarda sa cousine.

Missions catholiques publient une lettre de Mgr Pognier, évêque du Tonkin occidental, constatant avec amertume que, depuis dix mois que les massacres et les pillages ont eu lieu dans la province de Thon-Hoa, aucune répression n'a été faite, aucune satisfaction ou réparation n'a été obtenue, malgré les promesses de la cour de Hué.

Cet état de choses enhardit les mandarins, en leur faisant croire que la France abandonne les chrétiens.

Louise Michel. — On assure que la grâce de Louise Michel est décidée, mais avec interdiction d'habiter le département de la Seine pendant deux ans.

Révocation. — Suivant le Mot d'Ordre, de Martin-Feuillée aurait signé la révocation de M. Truelle, vicaire-général de Rodez.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le Journal du Lot ne paraîtra pas le Jour de l'An.

Conseil municipal de Cahors

Séance du 23 décembre.

La séance est ouverte à 8 heures 25. Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Rouquette, Rouffi et Lézéret. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le maire donne lecture d'une lettre adressée par M. le ministre des travaux publics à M. Béral, sénateur du Lot, pour lui faire connaître qu'à la suite de la démarche faite par la représentation républicaine du Lot et du vœu émis par le Conseil municipal de Cahors, dans sa séance du 13 novembre dernier, il venait de réduire de dix-huit à quinze mois, le délai accordé pour la construction

Le raisonnement était, on en conviendra, assez logique pour une fillette de onze ans.

Elle continuait, les yeux bassés, de labourer le sable du bout de sa bottine; un chapeau à large bord couvrait son front; ses longs cheveux blonds et soyeux retombaient sur ses épaules; ses lèvres délicates étaient tristement closes dans une moue enfantine; elle demeurait droite, immobile.

— Princesse Olga, dit Franck, après l'avoir examinée longuement, savez-vous que vous devenez charmante ? Il serait vraiment dommage qu'une esquisse, au moins, ne rendit pas ces traits délicats. Laissez-moi vous croquer, telle que vous êtes là, devant moi. Ne bougez plus, et maintenant le temps de prendre mon album, et je vous campe, en une seconde, dans toute votre beauté.

De même que certaines personnes prudentes ne sauraient quitter leur demeure sans se munir d'un parapluie, Franck, épris de son art, n'avait jamais garde d'oublier son album.

Il le ramassa donc, choisit une page verte de rimes, tailla un long et mince crayon, et commença son travail.

— Telle que vous êtes là... Ah ! ne remuez pas !...

Et le crayon courait sur le papier.

— Vous m'avez donc entendu rentrer, cette nuit ?... Qui est-ce qui aurait jamais pensé que d'aussi petites oreilles étaient aussi fines !

— Cette nuit ! dit Olga avec un sourire de tristesse comique. Ce matin, voulez-vous dire... Trois heures et demie... Oh ! ne niez pas, j'ai entendu l'horloge sonner.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(5)

JUANA

PREMIÈRE PARTIE

Olga seule essayait de percer ce mystère; elle avait onze ans à peine, et quoique ce sentiment fût indéfinissable pour elle, elle avait conscience d'un abandon.

— D'où venez-vous donc ? lui disait-elle souvent.

— Oh !... du village.

Telle était l'invariable réponse qu'elle recevait.

L'inconséquent Franck ignorait que cette réponse était la pire de toutes les mauvaises réponses qu'il pouvait fournir.

Le village était, à vrai dire, un village comme tous les autres villages; triste, sale, désert, et on pouvait s'étonner avec raison que le jeune, et joyeux, le turbulent Franck en fit son séjour favori.

Le contraste frappa sa cousine.

Les absences du jeune homme devenaient de plus en plus fréquentes et prolongées.

Il quittait la villa le matin et demeurait absent pendant des journées entières, et souvent un passe-partout discret ou vrait doucement la porte du vestibule à des heures avancées de la nuit. Couchée, tout éveillée, suivant derrière ses

rideaux la lune qui s'enfuyait toute blanche sur un ciel d'été, l'enfant entendait ce bruit circospect, le pas léger qui faisait craquer le parquet devant sa porte et, presque aussitôt, la petite horloge suisse, placée sur la cheminée, sonnait de son timbre argentin deux ou trois heures.

Trois heures ! Et venir du village ! C'était étrange !

Bientôt le mystère fut dévoilé à Olga d'une façon aussi soudaine qu'extraordinaire.

II

— Mon cousin... Franck... Mon cousin !... Pas de réponse.

Nonchalamment étendu sur l'herbe, Franck repose; un chapeau de paille, prudemment attiré sur sa figure, le garantit contre les ardeurs d'un soleil à son déclin; sa taille projetée une ombre démesurée sur un tertre voisin.

— Franck... mon cousin... Franck !... C'est à peine si le mouvement régulier de la respiration du dormeur est interrompue.

— Franck Livingstone !... Le chapeau de paille conserve son immobilité désespérante.

— Il est assez naturel qu'il dorme, soupire Olga avec impatience. Trois heures étaient sonnées ce matin avant que... Mon cousin Franck, vous êtes insupportable; jusqu'à quand dormirez-vous comme cela ?... Réveillez-vous donc !

Peut-être cette dernière adjuration serait-elle demeurée sans réponse, si la petite Olga n'avait eu le bon esprit de l'accompagner d'une pression

des gares et stations de la ligne de Cahors à Capdenac. Le ministre ajoute que cette ligne sera livrée à l'exploitation au printemps de 1886.

Le Conseil vote des remerciements à MM. Béral et ses collègues.

M. le maire lit une lettre relative à la reconstruction du Pont-Neuf, d'après laquelle il serait encore question d'un nouvel ajournement.

Les directeurs sortants de la Caisse d'épargne sont maintenus pour 3 ans.

MM. Bousquet et Parazines sont désignés pour assister M. le maire dans les adjudications.

Le conseil donne un avis favorable à la demande de M^{lle} Linsac qui sollicite le prix Monthyon.

M. le Maire fait connaître au conseil qu'il a traité avec le sieur Dussan, pour l'acquisition d'une maison nécessaire à l'élargissement de la rue St-James, moyennant la somme de 3,000 fr., il demande l'approbation du conseil. Approuvé.

Le conseil approuve également l'achat d'un terrain et mur à M^{lle} Malbert, aux Hortes s'élevant à la somme de 1,300 fr.

Le conseil renouvelle les assurances du moulin des Chartreux et de l'Hôtel de Ville.

Le conseil municipal de Castelnau demande que le service des dépêches entre cette localité et Cahors qui est fait actuellement par une voiture publique, soit fait à l'avenir par le chemin de fer, ce qui permettrait d'avoir deux courriers par jour.

Après une longue délibération, le conseil se prononce pour le statu quo.

M. le directeur des tabacs adresse au conseil municipal une lettre dans laquelle il demande qu'il soit accordé, outre les robinets ordinaires, une prise d'eau avec réservoir, dans la cour du Magasin des Tabacs, pour n'être pas pris au dépourvu en cas d'incendie.

M. l'agent-voyer de la ville croit qu'on peut agréer la demande de M. le directeur des tabacs, à la condition que la nouvelle concession ne sera utilisée que pour les sinistres.

Le conseil approuve la manière de voir de M. l'agent-voyer et accorde la concession.

M. le maire dit qu'une compagnie de vidanges se propose de venir exercer son industrie à Cahors, moyennant une légère subvention et la défense faite aux habitants d'user à l'avenir des anciens moyens de vidange.

Une commission composée de MM. Boyer, Vincent, Clary, Bouysson et Ilbert, est chargée d'étudier cette question.

M. le maire lit une pétition des habitants des Ramonets, demandant l'agrandissement de la place publique de ce village.

Une autre pétition demandant des réparations au lac public de ce même village.

Renvoi à la commission des travaux publics.

M. Ch. Caviolle adresse au conseil municipal un mémoire dans lequel il se plaint de ce que M^{me} veuve Couderc a construit une terrasse qui dépasse les limites de sa propriété.

Renvoyé à la même commission.

M. Fournier, notaire, demande au conseil municipal de donner le nom de rue du Cèdre, à une voie nouvellement ouverte au Cadourques. Le conseil n'est pas de cet avis et décide que cette rue portera le nom de rue des Thermes, à raison de la proximité des ruines des anciens thermes de la ville.

M. le maire communique au conseil une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie à M. le Préfet, dans laquelle ce fonctionnaire demande pour M. Sicard, instituteur adjoint, et pour M^{lle} Bourseul, directrice de l'école laïque de filles, un supplément de 100 fr. M. l'Inspecteur fait ressortir les aptitudes et le dévouement de ces maîtres à la cause de l'ensei-

gnement; il ajoute que M^{lle} Bourseul paie de ses propres deniers une troisième adjointe en attendant sa nomination officielle.

M. le maire expose que les charges de la commune pour l'instruction publique sont déjà considérables puisqu'elles s'élèvent à la somme de 55,650 fr. et qu'il ne croit pas qu'on puisse accorder les suppléments demandés.

M. Delpech demande si M^{lle} Bourseul a besoin d'une troisième adjointe.

M. le maire répond que si M^{lle} Bourseul paie une troisième adjointe, c'est pour faire sa classe parce qu'elle a été malade, mais non pour une quatrième classe, et qu'elle n'a nullement besoin d'une autre adjointe.

La demande de M. l'Inspecteur d'Académie est rejetée à l'unanimité.

M. Mazières donne lecture du rapport sur la demande de M. Courtisade, employé à la bibliothèque communale. Ce rapport conclut à une augmentation de traitement de 60 fr. Adopté.

Le même rapporteur propose de rejeter la demande du sieur Caumont, cantonnier, relative à une augmentation de traitement. Adopté.

Il propose d'accorder à la veuve Monziès, un secours de 300 fr. Adopté.

M. Bousquet lit le rapport de la commission des finances, sur le budget de 1885.

Le budget de l'hospice est adopté sans discussion. On passe au budget de la commune de Cahors.

M. Delpech demande si les pensionnés paient la concession d'eau.

M. le maire répond que tout le monde paie l'eau, non pas peut-être toute celle qui se dépense; mais l'administration travaille à faire rentrer dans le droit commun ceux qui dépendent plus d'eau qu'ils n'en paient.

M. Delpech demande la suppression du logement des ministres du culte et du traitement des vicaires.

M. Bousquet dit que si on les paie c'est qu'ils sont utiles.

M. Delpech : ils sont plus riches que nous.

M. Relhié regrette que la proposition soit faite à l'improviste.

M. Delpech fait remarquer qu'il ne pouvait la faire avant la lecture du rapport.

M. le maire : Nous payons 4,000 fr. pour entendre chanter des comédiens qui nous écorchent parfois les oreilles; nous pouvons bien payer les vicaires qui ne nous coûtent que 2,400 fr. Quant au logement des curés, il est obligatoire.

M. Delpech propose de réduire le traitement des vicaires de moitié.

Cette proposition n'est pas adoptée.

Le budget de 1885 est voté.

M. Ilbert rend compte de la mission qui lui avait été confiée par M. le maire, au sujet de l'installation d'une école laïque de filles. Il cite les maisons Méja, quai Ségur; Cocula, place Gualdemar et Mazelié, rue Nationale, comme propres à l'installation d'une école; mais il préférerait l'acquisition d'un pâté d'une vingtaine de maisons dans le quartier des Badernes, qui ne coûterait que 80,000 fr. environ. Outre la construction de l'école, cette percée assainirait ce quartier populeux et privé d'air, et préviendrait bon nombre de maladies causées par une trop grande agglomération dans un trop petit espace.

M. Ilbert ajoute que ce dernier projet aurait encore l'avantage de donner beaucoup de travail aux ouvriers, tandis que les trois premiers n'occasionneraient que des réparations insignifiantes.

M. le maire dit que M. Ilbert, n'ayant pu assister aux dernières séances du conseil à cause de sa maladie, ne sait pas que l'emplacement de cette école

est décidé et qu'il n'y a pas à y revenir.

Néanmoins, on peut prendre en considération la seconde partie du rapport de M. Ilbert qui a trait à la percée des Badernes.

M. Ilbert dépose son rapport qui est renvoyé à la commission des travaux publics.

La séance est levée à 10 heures et demie.

A l'occasion du nouvel an, M. le Préfet du Lot recevra, en l'Hôtel de la Préfecture, le mercredi, 31 décembre, à 2 heures de l'après-midi.

Société des Etudes du Lot

Dans sa séance du 29 décembre, la Société des Etudes a procédé au renouvellement de ses bureaux.

Ont été élus :

Présidents semestriels : MM. Paul de Fontaines, Valette.

Secrétaire général : M. Pouzergues.

Secrétaire des séances : M. Laroussilhe.

Secrétaire adjoint et bibliothécaire : M. Rougié.

Trésorier : M. Calvet.

Conseil d'administration : MM. Combes, Guiraudies, Lagarrigue, Leboeuf.

Commission du Bulletin : MM. Malinowski, Cangardel, Gros, Calmon, Combarieu.

L'Union des Femmes de France

M. Girard a fait dimanche, à Cahors, une excellente conférence sur l'Association philanthropique des Femmes de France. en vue de secourir les malheureuses victimes des dangers industriels, des épidémies ou de la guerre. Cette Union des Femmes de France existe déjà à Paris et dans plusieurs villes de province. Il s'agissait de la créer à Cahors, et certes il était difficile de trouver un meilleur apôtre que M. Girard, dont la parole sympathique, agréable et persuasive a assuré parmi nous le succès de l'œuvre.

L'Union est fondée à Cahors, et le zèle des dames qui sont à sa tête nous promet son rapide développement. D'autant que, comme l'a fort bien dit le conférencier, la politique n'a rien à voir ici. Par conséquent, point d'éléments de discorde, point de causes d'abstention, et toutes les dames cadurciennes vont se grouper dans un généreux élan de dévouement et de charité patriotiques. Nous y applaudissons des deux mains.

Par décret du 17 décembre courant, le département du Lot, qui fait partie du 23^e arrondissement forestier, a été attaché à la conservation d'Aurillac (Cantal), à partir de 1^{er} janvier prochain.

Révision des listes électorales. — Voici les époques des diverses opérations de la révision des listes électorales et des délais que chacune porte :

Du 1^{er} au 10 janvier de chaque année, une commission composée du maire, ou, à son défaut, d'un adjoint, d'un délégué de l'administration, désigné par le préfet, et d'un délégué

du conseil municipal, doit procéder à la révision d'office des listes électorales des diverses communes.

Délai pour dresser le tableau de rectification: quatre jours; soit, 14 janvier.

Publication du tableau de codification: 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations, vingt jours: 4 février.

Délai pour les décisions de la commission municipale, cinq jours: 9 février.

Délai pour la notification des dernières décisions de la commission municipale, trois jours: 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, cinq jours: 17 février.

Délai pour les décisions du juge, dix jours: 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, trois jours: 2 mars.

Délai d'appel en cassation, dix jours: 12 mars.

Closure des listes: 31 mars.

Le garde des sceaux a l'intention de demander, dès l'ouverture de la session ordinaire de 1885, la mise à l'ordre du jour du projet de loi relatif à l'extension de la compétence des juges de paix.

Une circulaire de M. Tirard enjoint à tous agents du Trésor de faire rentrer immédiatement dans les caisses publiques les sommes restant dues sur le dernier trimestre de l'année 1884.

Les heures de classe. — Le conseil supérieur de l'instruction publique, réuni de nouveau lundi, sous la présidence de M. Fallières, a terminé les réformes en ce qui concerne les heures de classe et les programmes.

Les heures de classe ont été réduites à 20 par semaine, et les programmes ont été, non pas modifiés, mais allégés.

Examens de Saint-Maixent. — Les examens d'admission à l'Ecole militaire de Saint-Maixent commenceront le 27 janvier prochain dans chaque division de notre armée.

Les sous-officiers autorisés à concourir feront les compositions dans leur ville de garnison. Ils ne se rendront au chef-lieu du corps d'armée que pour subir les épreuves orales.

Chemin de fer

Adjudication. — Ces jours derniers, a eu lieu, en conseil de préfecture, l'adjudication du parachèvement et des travaux complémentaires de la partie comprise entre le point kilométrique 27 k. 797 (raccordement avec la ligne de Brives au Lot).

Neuf adjudicataires ont soumissionné. M. François Peyrard, entrepreneur à Charlieu (Loire), a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 32 0/0.

— Ah ! si vous vous en rapportez aux horloges !... Ces petits bijoux qui roucoulent de tendres romances avant de sonner ne savent que mentir... Et avez-vous parlé de cela à votre maman, ce matin ?

Un petit mouvement de fierté redressa plus encore la frêle Olga; ses yeux s'allumèrent.

— Je ne suis pas une rapporteuse, mon cousin.

Franck, qui paraissait absorbé dans son travail, poussa un soupir de satisfaction.

— Très gracieuse princesse, vous êtes décidément parfaite. Allons, tournez un peu la tête à gauche... c'est cela... Il est vrai que je suis resté un peu tard... J'ai rencontré quelqu'un... nous avons causé... nous avons joué...
— Au village ?

— Oui, au village. La vie est assez monotone ici, et il faut bien s'amuser un peu... Ah ! s'apristi, à ce propos, je crois me rappeler que j'ai un rendez-vous à cinq heures... Quelle heure est-il donc ? Regardez à ma montre, je vous prie.

Olga hésita pendant une demi-minute, trente secondes, pendant lesquelles un orgueil et une inconsciente jalousie précoce la tourmentèrent; puis elle obéit; se baissa, et regarda.

— Cinq heures moins dix minutes.

— Ah ! diable !...

Et le crayon fit des bonds désordonnés.

Olga remarqua cette précipitation.

— Mais vous aviez promis.

Une pause.

— Qu'ai-je promis ?

— De me conduire chez les Abbott, au Grand-Château, pour une partie de croquet à l'heure du thé.

— Comment, j'ai promis de... Ma foi ! dit-il négligemment, vous m'excuserez et vous prierez les Abbott de m'excuser, mais il m'est impossible de manquer à ce rendez-vous. Votre papa me remplacera, et s'il ne peut vous accompagner, William...

William était le cocher, un serviteur de confiance.

Olga détourna la tête, ses yeux enfantins et candides roulaient de grosses larmes qu'elle était trop fière pour laisser couler.

— Là !... voilà qui est fait ! dit Franck après avoir donné un dernier coup de crayon. Je regrette que cette esquisse ne soit pas aussi charmante que le modèle est délicat, mais c'est un simple souvenir; quand vous serez une belle et grande demoiselle, pleine d'attraits, vous vous reverrez à onze ans.

Il déchira la feuille et écrivit rapidement :

LA PRINCESSE OLGA
Hommage respectueux du plus respectueux
de ses sujets.

Puis il lui tendit la feuille de papier.

Elle la prit les lèvres serrées.

Dans ses yeux, Franck aurait pu lire la mortification et la tristesse de sa cousine; mais il ne se souciait jamais de regarder les choses plus loin que leur surface, et, d'ailleurs, il avait bien d'autres sujets de préoccupations, en ce moment, que les fantaisies de sa petite cousine.

— Je pars, dit-il en se levant d'un bond; mais un conseil avant de vous quitter, petite Olga. Dès que vous serez dans votre petit lit, le soir, ne demeurez pas éveillée pendant des heures

pour écouter l'horloge et compter les heures; dans un an, si vous continuez, vous aurez les cheveux blancs... Eh ! oui, un beau matin, vous vous réveillerez comme la pauvre reine Marie-Antoinette avec de jolies boucles d'argent; d'ailleurs, vous comprenez bien que moi-même je ne puis continuer à mener pareille existence. Il faut que je pense à me réformer. Bientôt je me chercherai tous les soirs à dix heures. Surtout, pas un mot à personne, et, encore une fois, fermez ces beaux yeux bleus dès que vous aurez la tête sur l'oreiller et laissez en paix ces petites oreilles roses jusqu'au matin.

Il accompagna ces mots d'une petite caresse affectueuse, sourit à la vue du visage sérieux de l'enfant, enfonça son chapeau sur sa tête, et s'éloigna.

Olga le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il eût disparu; puis, avec un profond soupir qui aurait fort diverti Franck, s'il l'avait entendu, elle chercha à se consoler avec le dessin qu'il venait de lui remettre.

— Etait-elle vraiment aussi jolie ?

Que son cousin Franck était habile et qu'il dessinait bien !...

Comme en un instant il savait camper les choses, suivant leur expression.

Elle conserverait ce souvenir, quand même il serait jauni, fané...

— Madame demande si mademoiselle veut aller se promener avant le thé ? dit la voix lente de M^{lle} Jeannette.

— Oui, Jeannette, j'allais justement faire un

tour. Voulez-vous porter ceci dans ma chambre. Je vais de ce côté-là, vous pouvez me suivre.

Elle tendit le dessin à sa bonne, puis d'un pas lent et indécis, elle se mit en marche.

Olga était une petite fille au jugement précoce, légèrement affectée dans ses paroles et dans ses manières, lorsqu'elle s'observait; mais lorsque la nature fougueuse de l'enfant reprenait ses droits, elle chantait, courait et folâtrait, aussi vive que l'écureuil qu'elle poursuivait.

En ce moment, elle était attristée. Son cousin Franck l'avait blessée; elle était désappointée; il ne voulait ni lui dire ce qu'il faisait, ni où il allait pendant ces longues heures d'absence.

« Au village » était, on le sait, pour Olga une réponse trop vague et qu'elle ne jugeait pas satisfaisante.

Elle aimait beaucoup le croquet et, en manquant à sa promesse ce jour-là, Franck l'obligeait à renoncer à une de ses distractions favorites.

Tout en raisonnant, elle dut s'avouer que les promesses de son cousin avaient peu de consistance; il les prodiguait largement, mais il les oubliait sans scrupule.

Toutes ces pensées assombrirent le jeune esprit d'Olga pendant quelques minutes; son pas s'en ressentait; il était nonchalant et ses mouvements pleins de langueur.

A. FLEMING.

(A suivre).

Le crime de Bos-Boyé. Les nommés Janvier et Bétet terrassiers au tunnel des Roques, commune de Thédrac, prenaient pension chez la V^e Cassan, au hameau de Bos. Le 28 décembre au moment du lever, Bétet prenant sa pioche, en assénait plusieurs coups à Janvier, qui, frappé à la tête, n'eut pas la force de pousser un cri, d'articuler une parole. La femme Cassan, assise sur son lit, en train de se coiffer, assistait à cette scène sans la comprendre. Ce n'est que lorsqu'elle entendit dire : « Ah ! Janvier, tu m'as poussé cette nuit, tu ne me pousseras pas la nuit prochaine », qu'elle se rendit compte des mouvements de Bétet. Aussitôt elle se mit à crier : « Au secours ! » « A l'assassin ! ». Bétet, croyant alors avoir achevé Janvier, craignant que quelqu'un n'arrivât aux appels de la veuve Cassan, se dirigea vers le lit de cette femme qu'il frappa, ainsi que la petite, de nombreux coups de pioche. En se débattant, la veuve Cassan tomba de son lit, mais s'étant aussitôt relevée, elle s'enfuit à la hâte dans la cave, où Bétet la poursuivait, cherchant toujours à la frapper.

Voyant que sa mère fuyait dans la cave, la jeune Germaine Cassan sortit devant la porte pour crier au secours. Les voisins accoururent : l'un d'eux, ayant pénétré jusque dans la cave, trouva Bétet qui piétinait la malheureuse veuve. A la vue de ce témoin, le meurtrier s'échappa par la cour et s'enfuit vers Salviac, où il a été arrêté.

Le malheureux Janvier a succombé à ses blessures. Confronté avec sa victime, Bétet a fait preuve d'un cynisme révoltant.

Ce crime a jeté l'effroi dans le pays.

Les chevaux de trait. — Nous recevons une nouvelle qui intéresse à un haut degré tous ceux de nos départements où se pratique sur une échelle importante l'élevage des chevaux de trait.

D'après la loi de 1874, réorganisant l'administration des haras, les dépôts d'étalons devaient contenir en permanence 400 chevaux de trait. Or, par différentes raisons budgétaires et autres, le nombre de 400, qui devait être progressivement atteint, ne l'est pas, et l'on compte seulement, présents aux dépôts, environ 250 chevaux de cette catégorie. — Comme ce chiffre de 400 chevaux éprouvés paraît difficile à atteindre de suite, l'administration de l'agriculture, d'accord avec une commission spéciale, nommée par la Chambre des députés, va soumettre à l'approbation du Parlement le moyen de développer l'élevage spécial des chevaux de trait.

Indépendamment des crédits, inscrits au budget pour les encouragements à l'industrie chevaline, lorsqu'un département, une commune, une société hippique ou agricole aura voté une somme destinée à être employée en primes aux reproducteurs éprouvés de nos races de chevaux de trait, l'Etat donnera une somme égale, et le total de ces deux subventions sera distribué par une commission présidée par l'inspecteur général des haras de la région.

On annonce que, pour en compléter les effets utiles, les chevaux seraient de nouveau admis, comme les autres animaux, à figurer dans les concours agricoles, ainsi que cela a eu lieu il y a quelques années.

Les boucles d'oreilles. — Il y a quelques temps, une jeune mère entra dans un magasin de bijouterie de Paris, avec sa petite fille et demanda à la patronne du magasin de vouloir bien percer les oreilles à son enfant. Celle-ci, qui avait souvent vu son mari, alors absent, faire cette opération, consentit à la demande de sa nouvelle cliente. L'enfant sortit bientôt du magasin avec deux anneaux d'or aux oreilles.

Une heure plus tard, son oreille enflait, puis son cou.

La pauvre petite fut portée à l'hôpital, où elle expira dans la nuit.

La bijoutière, au lieu de trouer le lobe de l'oreille, avait, paraît-il, percé le cartilage et la gangrène s'était déclarée dans la plaie.

Elle a été poursuivie pour homicide par imprudence et pour exercice illégal de la chirurgie. Cette seconde prévention a été écartée : le tribunal a estimé que l'opération du percement des oreilles ne relevait pas de la chirurgie.

Mais la bijoutière a été condamnée sur le premier chef de prévention, à 50 fr. d'amende et à 150 fr. de dommages-intérêts.

Tout Cahors y passera !

L'événement du jour, sur le macadam cadurcien, c'est l'énorme succès de l'Exposition des Bonbons, Cartonnages, etc., de la *Grande Epicerie parisienne*, place du Marché, à Cahors. On fait chaque jour queue à sa porte et chacun en sort avec une charge de bonbons de toute espèce.

Pourquoi cette rage et cet engouement pour une maison qui date d'hier ?

— C'est bien simple, M. Michaud-Larivière vend les bonbons des meilleures fabriques, à des prix jusqu'ici inconnus à Cahors.

Bon et bon marché ; voilà tout le secret de l'*Epicerie parisienne*. Aussi ses magasins ne désemplassent pas et la meilleure société s'y donne rendez-vous.

Entendu, hier au soir, parole d'honneur :
— Tant de monde, bon Dieu !
— Parbleu ; est-ce que tous les ruisseaux vont pas à Larivière ?

THÉÂTRE DE CAHORS

La troupe dirigée par Deletraz, nous a donné dimanche une excellente interprétation des *Pattes de Mouche* de M. Victorien Sardou. Cette pièce, où toute l'habileté et tout l'esprit de l'auteur se donnent libre carrière, a conservé sur la scène cadurcienne tout son relief, grâce au talent éprouvé de M. Esquier, de M^{lle} Wilson et de tous leurs camarades. Nous constatons avec plaisir le passage fréquent de ces troupes artistiques qui ravivent parmi nous le sentiment des belles choses et nous tiennent au courant du mouvement littéraire et théâtral.

Pendant que la province accourt aux *Pattes de Mouche*, l'œuvre de Sardou tient l'affiche à la Comédie française. C'est une tendance à la décentralisation qu'on ne saurait trop encourager.

Revue Agricole

Les Vignes Américaines

Monsieur le Directeur,

Dans l'impossibilité où je suis de répondre individuellement aux personnes qui s'adressent journellement à moi pour être renseignés sur les meilleurs cépages américains, permettez moi d'avoir recours à votre journal pour fournir les indications demandées. La question des vignes américaines étant d'un intérêt général, la publicité accordée à ces lignes aura l'avantage de donner satisfaction à mes correspondants et aussi, dans une certaine mesure, aux nombreux viticulteurs qui, par voie de pétition ou autre, ont exprimé le vœu très légitime d'être fixés sur le choix des variétés à cultiver. S'il est admis aujourd'hui que les vignes américaines ont affirmé leur résistance dans le vignoble du Midi, il n'en est pas moins vrai que les divers cépages connus ne réussissent pas également dans tous les sols et sous tous les climats. De là la nécessité d'étudier l'adaptation et de se livrer à des essais et des comparaisons qui sont l'œuvre de plusieurs années. Des expériences dans ce sens ont été entreprises dans le Lot ; mais elles ne sont pas assez anciennes pour permettre d'indiquer, dès ce moment, quel est, pour notre département, l'ensemble des conditions nécessaires à chaque variété.

L'analyse chimique, à laquelle quelques personnes attachent un si grand prix, ne peut fournir que des indications tout à fait insuffisantes. Car il est à peu près impossible de trouver deux terrains absolument identiques ; la composition varie, non seulement d'un champ à un autre, mais d'un point à un autre d'une même terre et même d'une couche à l'autre. Sans mépriser de la science, on peut donc dire que, pour l'étude de l'adaptation, le meilleur chimiste c'est la plante elle-même. Elle puise dans le sol les éléments qui lui conviennent et, sous l'influence du climat, de l'exposition et d'autres circonstances dont la connaissance nous échappe, révèle par son état de vigueur les milieux qui lui sont les plus favorables.

En attendant que nos propres expériences nous permettent de désigner sûrement les terrains convenant à chaque variété, voici, d'après M. Foëx, directeur de l'Ecole d'agriculture de Montpellier, dans quels terrains on pourrait le plus souvent cultiver les cépages suivants :

1° Terrains d'alluvion humides : Le Cinerea ;
2° Terres d'alluvion profondes, riches et fraîches : Cunningham, Jacquez, Solonis ;

3° Terres profondes un peu fortes, mais s'élevant facilement, soit par suite de leur situation, soit de la nature du sous-sol : Cunningham, Jacquez, Herbemont (surtout si elles sont colorées en rouge), Solonis, Riparia sauvage tomenteux, Riparia à feuilles épaisses et lisses ;

4° Terres profondes, de consistance moyenne, bien drainées, ne se desséchant pas trop en été : Jacquez, Cunningham, Black-Juby, Solonis, Riparia sauvages (les diverses bonnes variétés) de la Vialla, Franklin, Elvira, Taylor ;

5° Terres légères, caillouteuses, profondes, bien drainées et conservant une humidité suffisante en été : Jacquez, Cunningham, Herbemont, Clinton, Concord (surtout pour ces 3 variétés si les terres sont colorées en rouge par du peroxyde de fer et ne sont pas calcaires pour le Clinton et le Concord) de la Vialla, Franklin, Taylor, Riparia, les bonnes variétés, les Rupestris ;

6° Terres légères, caillouteuses, calcaires, sèches et arides : Riparia sauvages, les diverses variétés, Rupestris, York-Madeira ;

7° Terres rouges à sous sol crayeux ou tuffeux peu profond : Solonis ;

8° Terres formées par des débris de tuf : Taylor ;

9° Terres sableuses, siliceuses, légères et perméables : Jacquez, Black-Juby, Cunningham, Clinton, Solonis, Riparia, Rupestris.

Dans une région plus rapprochée de la nôtre, M. Millardet, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, recommande comme porte-greffes :

1° Pour les terrains profonds, chauds et un peu frais : le Riparia ;

2° Dans les terrains secs, arides et même froids : le Rupestris ;

3° Dans les terrains marneux et crayeux : le Solonis ;

4° Pour les sols secs, calcaires ou siliceux : le York ;

5° Le Vialla, dans les terrains moyens.

Parmi les variétés dignes d'être essayées, nous devons donner la préférence aux *portes greffes*, qui nous permettront de conserver à nos vins les qualités qui leur sont propres. Les plus recommandables sont : les Riparia, les Rupestris, le Solonis, le Vialla, l'York-Madeira, auxquels on peut ajouter le Clinton et le Taylor qui, dans certains terrains et sous notre climat, pourront devenir d'excellents porte-greffes. L'Herbemont d'abord, le Jacquez en deuxième ligne, sont les producteurs directs qui paraissent devoir prospérer dans le Lot ; mais leur maturité tardive ne permet pas de leur faire une large part dans nos plantations, surtout pour le Jacquez qui est très sujet à l'anthrounose et au Mildew. Ils peuvent cependant être utilisés comme porte-greffes.

Je termine cet article déjà trop long par un conseil qui, s'il est suivi, épargnera bien des mécomptes.

Avant de s'engager dans des dépenses qui pourraient devenir ruineuses pour ceux dont les ressources sont limitées, chaque propriétaire doit se mettre en mesure de juger par lui-même de la valeur réelle des cépages américains. Il atteindra ce but en établissant, dans le terrain qu'il veut planter, une petite collection composée des variétés qui paraissent devoir le mieux réussir d'après les données actuelles. Il multipliera les sujets les plus vigoureux et pourra ainsi reconstituer ses vignes à peu de frais et sans s'exposer à de cruelles déceptions.

Agréer, monsieur le Directeur, avec mes civilités, mes remerciements pour l'hospitalité que vous voulez bien m'accorder dans les colonnes de votre journal.

Cahors, le 25 décembre 1884.

A. ANDURAND-ROLLAND,

Vice-président de la Société d'Agriculture du Lot.

Bibliographie

LES LIVRES D'ETBENNES

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, Rue Soufflot, 15. — (Suite).

Charles Ségard est un poète de grand talent dont le nom ne peut attendre longtemps la grande notoriété qui lui est due. Les trente petits poèmes réunis sous le titre « Bébés et Papas » sont illuminés par ce rayonnement de joie intime qui brille si doucement dans une famille où l'on s'aime. La plupart sont de nature à être goûtés et appris par cœur par les jeunes enfants ; quelques pièces un peu plus graves ont une profondeur de sentiment qui pénètre l'âme. Les scènes des familles auxquelles chaque pièce a trait sont représentées par une importante composition du spirituel Ferdinandus.

« Jean Déperet », par Mme Augustine Lion, est une œuvre maternelle. Mme Lion a fait entrer dans le cadre d'une histoire dramatique les gentils détails dont se compose la vie de famille dans une maison fortunée et nombreuse en enfants. Ferdinandus est encore l'illustrateur de ce volume.

Le regrettable Paul Lacroix a laissé aux enfants, pour lesquels il était non pas le bibliophile, mais le « grand-papa Jacob », deux volumes. L'un intitulé : « Chronique du vieux Paris », ne peut paraître à temps pour les Etrennes ; le second, qui est le quatrième de sa Bibliothèque d'Education et de Récréation, a pour titre : les « Enfants dans la famille ». Pourquoi faut-il qu'il ne voie pas le succès de ce Recueil choyé par lui, pour lequel il a écrit une si curieuse et si dramatique introduction, et dont il a exécuté le plan de concert avec l'auteur et des touchantes « Aventures d'un petit Orphelin ». L'amour maternel et l'amour filial sont les ressources bienfaites d'où il a tiré les sentiments qui animent ses personnages : chacune de ces Nouvelles montre le rôle important que peuvent jouer les enfants dans la maison en certaines circonstances. Les quatre belles « aquarelles » de Ferdinandus suffisaient pour créer une attraction à ce volume ; comme si ce n'était pas assez, il a ajouté une cinquantaine de dessins des mieux réussis.

Les « Souvenirs maritimes de l'amiral Waner », traduits par Noé, illustrés par Ginos, séduisent par le courant de bonne humeur qui rend amusante cette œuvre fort sérieuse au fond et qui a passé jusque dans les dessins si vrais avec une pointe de satire, si justes et si vivants.

« Dans mille ans », est un beau livre d'un genre nouveau, même après ceux de Jules Verne, par lequel M. Calvet répond à cette question que chacun est amené parfois à se poser parfois : dans mille ans avec les progrès de la science, quelle sera la physiologie de Paris ? Plus de 440 dessins de Néhlig sont gravés par Méaulle.

Voici la science toute pure à côté de la science ornée : les beaux dictionnaires d'histoire et des lettres, par Degobry et Bachelet, des « Sciences », par Privat Deschanel, doivent être entre les mains de la jeunesse studieuse. Quiconque n'a pas rompu tout commerce avec l'antiquité romaine veut avoir lu cette savante évocation du passé qui s'appelle « Rome au siècle d'Auguste », par Dezobry.

(A suivre).

Elles font le tour du monde, apportant partout la santé et le bien-être. La croix blanche sur fond rouge se trouve sur l'étiquette ainsi que le timbre du Gouvernement français. Les Pilules Suisses sont certainement le produit français le plus populaire aujourd'hui, chez nous aussi bien qu'à l'étranger. « Après trois années de maux d'estomac, palpitations, manque d'appétit, j'ai voulu essayer de vos Pilules Suisses, je m'en trouve très bien ; veuillez m'envoyer une autre boîte à 1 fr. 50, et je vous autorise à publier cette lettre. » MARCHAND, place Maubert, Paris n. A. M. Hertzog, Ph^{ie}, 28, rue de Grammont, Paris. L'Almanach des Pilules Suisses est donné gratis dans chaque pharmacie.

Bruxelles, 20 mars 1883.

Toute ma famille est au régime du **Fer Bravais**, que je recommande à mes collègues comme étant le seul ferrugineux qui nous convienne, en ayant employé d'autres sans obtenir de résultat. Aussitôt réception de votre nouvel envoi, je vous enverrai le montant par la poste.

E. GRESINI, artiste lyrique.
Dans toutes les pharmacies. — Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

Le succès du *Maitre de Forges* paraît devoir être dépassé par le nouveau roman de M. Georges Ohnet, la *Grande Marnière*, dont l'*Illustration* vient de commencer la publication. Bien que tiré à un nombre considérable, le numéro de l'*Illustration*, contenant la première partie de la *Grande Marnière*, a été épuisé en quelques heures et il a fallu le réimprimer. La *Grande Marnière* est accompagnée de magnifiques illustrations de M. Emile Bayard.

Une lettre qui vaut des volumes. — *Bromont-la-Mothe (Puy-de-Dôme)*, le 6 Juillet 1884. — Monsieur Fanyau, merci de votre almanach, mais je vous dirai qu'il y a déjà un mois que je connais votre Tisane Américaine des Shakers ; je dois vous dire qu'elle m'a guéri et m'a fait le plus grand bien du monde. Je le dis à tous mes amis et connaissances. La première fois que le hasard m'a fait lire votre annonce, j'ai reconnu qu'elle s'adressait à ma maladie et je me suis procuré un flacon de la Tisane de suite. A la première cuillerée j'ai senti mes entrailles s'ébranler, et au bout de trois jours je me suis senti beaucoup mieux. Voici qu'elle était ma maladie : j'éprouvais de violents battements de cœur, douleurs dans le creux de l'estomac, faiblesse continue, à des moments comme si j'allais mourir ; je rendais tout ce que je mangeais ; jamais de goût, ni d'appétit. Enfin je me croyais perdu à 40 ans. Je suis guéri maintenant et je recommanderai chaudement votre Tisane. Jean-B. Geille, sacristain. Prix 4 fr. 50 la bouteille. Lisez la brochure explicative qui est distribuée gratuitement dans toutes les bonnes pharmacies ou au dépôt : pharmacie Bourguignon à Cahors. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

HERNIES

Guérison radicale par le **bandage électromédical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à Cahors, le mardi 30 décembre de 9 heures du matin à 8 heures du soir, Hôtel des Messageries, (en face la Mairie). Ensuite à Montauban, les 31 et 1^{er} janvier, Hôtel de l'Europe.

M. MARIE revient visiter ces villes tous les six mois, Cahors, les 29 juin, 29 et 30 décembre.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
Exiger le nom WLINSI.

Le VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884

Un gros lot de 500,000 francs

1 Gros lot de 100,000 fr. | 1 Gros lot de 10,000 fr.

1 Gros lot de 50,000 fr. | 25 Lots de 1,000 fr.

2 Gros lots de 25,000 fr. | 80 Lots de 500 fr.

Au total 106 lots formant 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

Avis important. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage. Le billet : **UN franc.** — En vente chez tous les marchands de tabac. On peut se le procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, Directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

PÂTISSERIE — CONFISERIE

ROZIERES

A Cahors, Boulevard Gambetta

SPÉCIALITÉ POUR LES PÂTISSERIES FINES ET LES COMMANDES

Le sieur **Roziers**, à l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à l'occasion du **JOUR DE L'AN**, on trouvera chez lui un grand assortiment **D'ÉTRENNES RICHES** en Cartonnages, Fruits confits, Marrons glacés, Bonbons surfins, Chocolat de Paris, etc., etc.

SIROPS, VINS FINS, LIQUEURS, GELÉES

Sur commande : Fromages, Glaces et Sorbets pour Dîners et Soirées

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Rue de la Liberté, N° 41, CAHORS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor **PIZANY**, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

NOTA. — Cette Maison, quoique faisant le même genre d'affaires, n'a rien de commun avec la Maison portant le même nom et précédemment établie sur le boulevard Gambetta.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

Le Sieur J. LAFAGE se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

AVIS AUX CAPITALISTES

Une belle Maison à vendre, au centre de Cahors, avec ses dépendances.

L'acquéreur achèterait selon le rapport dudit immeuble, à raison de 5% du revenu.

S'adresser au bureau du Journal.

130,000 francs à placer sur signatures de négociants et propriétaires solvables. Ecrire franco à M. Hervet, 10, rue Visconti, à Paris.

Vignes Américaines & Franco-Américaines

MASSOU

A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

Porte greffo.	Bout. Racin.
Montefiore (vrai) .. le cent.	60 > 300
Riparia tomentoux ..	2 > 7
Riparia ..	150 6
Solonis ..	150 6
Viala ..	150 6
York ..	2 > 8
Taylor ..	1 > 4
Clinton ..	0 50 2
Rupestis ..	3 > 10
Aminia ..	5 >
Producteurs directs.	
Othello ..	10 > 35
Herbemont ..	2 > 10
Senesqua ..	5 > 25
Bram ..	5 > 25
Canada ..	5 > 25
Triumph ..	8 > 30
Noha ..	5 > 25
Jacquez ..	1 50 7
Cuningham ..	1 50 7
Secretary ..	40 >

FRANCO-AMÉRICAIN

Bon Marché le plus avantageux.

Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia, Solonis ou Viala, **180** francs le mille

Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur

LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

A VENDRE

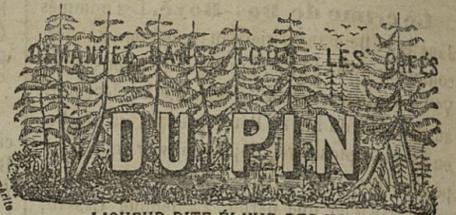
Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants

PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

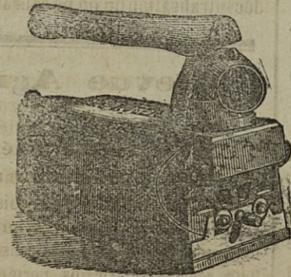
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT

PRÈS PUY-LEVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez ..	30 >	150 >
Herbemont ..	30 >	180 >
Cuningham ..	30 >	
Riparia ..	30 >	80 >
Solonis ..	30 >	100 >
York Madeira ..	30 >	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés
Adresser les demandes à M. **PIEDLOUP**, régisseur du domaine de Caumont.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE**, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

SYNDICAT DES ACTIONNAIRES DU

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Formé sous la direction de l'Union Syndicale des porteurs de titres pour poursuivre

LE REMBOURSEMENT DES ACTIONS

Demander la Notice à la direction du Syndicat, 65, rue St-Lazare, Paris.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 4^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 40 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à FAVARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} série

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE
N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.